



## Compte rendu Réunion Commission Régionale d'Arbitrage

**Du 26/10/2024 à 14h30**

Présents : Jean-Luc POTDEVIN (responsable CRA), Joël LE DIOURON (trésorier), Alain TRICOIRE (Président CD 22), Patrick PASCO (Président CD 56), DREYER Dominique (CDA 22), Bernard CHAPALAIN (membre CDA 29), DESMORTIER François (membre CDA 35), Michel KERISIT (CSR), Joël BEAUCREUX membre CRA, Patrick EVENO, Membre CFA

Absents excusés : Renan THEPAUT (président), Mickaël DENIEL (CDA 29), LABRUE Jacques (CDA 35), Gérard LE PAPE, Membre CFA

Début de réunion 14h45

A la suite des élections pour l'olympiade 2024-2028, la commission régionale d'arbitrage est composée de :

- Responsable de la CRA  
POTDEVIN Jean-Luc
- Membres de la CRA :
  - o BEAUCREUX Joël (responsable formation AR/JA1)
  - o DREYER Dominique (CDA 22)
  - o DENIEL Mickaël (CDA 29)
  - o LABRUE (CDA 35)
  - o KERISIT Michel (CSR)
  - o LE PAPE Gérard (CFA)
  - o EVENO Patrick (CFA)
  - o SIMON Jérôme (membre CDA 35)

### **1-Bilan des arbitres et juge-arbitres de la ligue de Bretagne :**

Suite à la demande de la CRA et aux réponses des présidents de CDA, la Ligue de Bretagne de Tennis de Table comptait au 30 juin 2024 de 287 arbitres répartis comme suit :

	CD 22	CD 29	CD 35	CD 56	TOTAL
<b>AI</b> <b>Arbitre International</b>		1	3	1	<b>5</b>
<b>AN</b> <b>Arbitre National</b>	1		3	3	<b>7</b>
<b>AR</b> <b>Arbitre Régional</b>	55	83	103	34	<b>275</b>
<b>JA1</b> <b>Juge Arbitre championnat par équipe</b>	32	39	42	21	<b>134</b>

<b>JA2</b> <b>Juge Arbitre Criterium départemental</b>	4	7	12	6	<b>29</b>
<b>JA3</b> <b>Juge Arbitre épreuves régionale</b>	5	6	6	4	<b>21</b>
<b>JAN</b> <b>Juge Arbitre National</b>	0	1			<b>1</b>

Le CRA souhaite qu'un volontaire se charge des contacts et sondages auprès de l'ensemble des AR de la Ligue, afin de connaître les disponibilités de chacun pour arbitrer sur les compétitions nationales et championnat de Bretagne individuel se déroulant dans notre Ligue. Les arbitres ne se manifestent pas lors de ces demandes (disponible ou non disponible), une mise en inactivité sera prononcée en fonction de leur activité (Arbitrage ou Juge-Arbitrage)

Patrick EVENO se propose pour prendre en charge cette organisation et son suivi.

### **Bilan des Formations de la dernière Olympiade**

Au cours de la dernière olympiade des formations ont été organisées sur les sites de BRIEC (29), LANESTER (56), RENNES (35) et VITRE (35). Ces formations ont été assurées surtout en début de saison, les formations prévues en début de phase 2 n'ont pas toujours été assurées par manque de candidats ou de formateurs. Pour les formations d'AR et JA1, il est rappelé que les formations en visio ont été abandonnées.

La Ligue de Bretagne dispose de 2 formateurs AN, 2 formateurs JA2-JA3 et 9 formateurs AR-JA1  
Formation Arbitre et Juge arbitre

	<b>CD 22</b>	<b>CD 29</b>	<b>CD 35</b>	<b>CD 56</b>	<b>TOTAL</b>
<b>AI</b>			1		<b>1</b>
<b>AN</b>			2		<b>2</b>
<b>AR</b>	13	37	71	26	<b>147</b>
<b>JA1</b>	9	17	22	12	<b>60</b>
<b>JA2</b>	1	2	2	3	<b>8</b>
<b>JA3</b>	1		1	1	<b>3</b>

Formation de Formateur

	<b>CD 22</b>	<b>CD 29</b>	<b>CD 35</b>	<b>CD 56</b>	<b>TOTAL</b>
<b>FO AR-JA1</b>	0	0	1	1	<b>2</b>
<b>FO JA2-JA3</b>	0	0	0	0	<b>0</b>

### **-Difficultés pour trouver des arbitres pour les compétitions nationales**

Pour rappel il avait été décidé au niveau de la L.B.T.T. que pour les compétitions nationales comme pour le championnat de Bretagne individuel, le comité organisateur devrait fournir la moitié des arbitres nécessaires au bon déroulement de ces compétitions et l'autre moitié serait fourni par les autres comités en essayant de limiter les longs déplacements ou en privilégiant le co-voiturage.

Les chiffres donnés précédemment semblent être confortables, cependant il est parfois décevant de voir certains comités être dans l'incapacité de fournir leur quota d'arbitre pour des compétitions de niveau nationale. Il existe donc, un certain manque de motivation des arbitres dans plusieurs comités.

Quelle solution pour ce problème ?

- Doit-on demander aux comités organisateurs de ces compétitions de prendre en charge les frais de déplacement et d'hébergements des arbitres nommés par la C.R.A. pour compléter le manque d'arbitres du comité organisateur.
-

- Proposition : il faudrait peut-être réaliser des formations sur les sites des clubs par ½ journées.

Cette solution a déjà été essayé dans le CD 35, elle est très énergivore pour les formateurs et il n'y a eu aucune plu value sur le volontariat des arbitres pour venir sur les compétitions nationales organisées par la ligue. Cette solution n'a favorisé que le club organisateur pour assurer l'arbitrage à domicile.

Objectifs de l'olympiade :

- Améliorer la communication sur les fonctions de l'arbitrage pour attirer des jeunes.
- Fiabiliser les fiches de contact des Arbitres.

## **2-Irrégularités dans le Championnat par équipes :**

### **- ARTICLE 1 – Conditions de participation**

Pour être autorisées à participer au championnat régional par équipes masculines et féminines, les associations doivent :

- Disposer, pour chaque équipe engagée (sauf en féminines), d'un juge arbitre 1<sup>er</sup> degré (JA1), minimum, pouvant officier au moins sept fois par saison, et licencié au titre de l'association.
- Un club accédant en régional et ne disposant pas de juge arbitre devra présenter un candidat à la 1<sup>ère</sup> formation suivant son accession, sous peine de se voir infliger les sanctions prévues.
- Conformément à l'article 1 Conditions de participation des règlements du championnat régional par équipe, lorsqu'un club n'a plus de juge arbitre, il a un an, de date à date, à partir de l'absence de celui-ci, pour se mettre en conformité.

Aucune pénalité financière n'a été donnée depuis la C.O.V.I.D.

Un courrier de rappel sera adressé à chaque club ne respectant cette obligation et des pénalités financières pourront être soumises au conseil de ligue.

**Le règlement est clair, il faut 1 JA1 actif par équipe engagée, donc pour 5 équipes engagées il faut 5 JA1. Si un club a 5 équipes engagées en régional et 2 équipes en national, il faut 7 JA1 actifs (les JA1 déclarés en régional ne peuvent pas être déclarés pour les équipes nationales)**

**Un JA1 faisant 14 prestations ne couvrent pas 2 équipes. Il ne faut pas confondre le nombre de prestation avec le fait qu'il faut 1 JA1 par équipe engagé.**

### **Bilan des irrégularités par comité**

CD22

AC PLERIN 4	SOHIER Fabien – LE FLEM Delphine en formation	R3	déjà référent N3M
AC PLERIN 5	RAULT MAISONNEUVE Patrice	R3	Déjà référent N2M
ENTENTE DINAN 1	LE DOARE Cassandra	N3M	Licenciée dans le CD 35
ENTENTE DINAN 2	LORRE Ludovic	R3	JA1 inactif

## CD29

ST DIVY SPORT TT 3	KERNEIS Gwénaël	R1	déjà référent en N3M
RP FOUESNANT 3	GONZALEZ CHAMORO en formation	R2	
RP FOUESNANT 6	?????	R3	
ESK ST POL DE LEON	?????	R3	

## CD35

OC CESSON 3	RAKOTOMALALA formation AR en cours	PN	RIVALAN Fran, recyclage JA1 en cours
OC CESSON 4	???	R2	
OC CESSON 5	???	R2	
OC CESSON 6	???	R3	
AUORE DE VITRE TT 2	GERARD Elisabeth	PN	déjà référente en N3 M
AUORE DE VITRE TT 3	?????	R2	
AUORE DE VITRE TT 4	??????	R3	
THORIGNE-FOUILLARD TT5	VALAIS Steven	R2	inactif 5 ans
THORIGNE-FOUILLARD TT 6	LEFEUVRE Gaël	R2	inactif 3 ans
THORIGNE-FOUILLARD TT7	HASLE Stéphane	R3	inac 3 ans non licencié 2024-2025
THORIGNE-FOUILLARD TT8	HERMANGE Baptiste	R3	inac 5 ans non licencié 2024-2025
JA MORDELLES 2	?????	R3	
TT FOUG-JAV-LECO 4	GUERAULT Nadège(Formation )	R3	Pas prévue pour leJA1 en novembre 2024

## CD56

ES PLESCOP TT 4	BUSSON Philippe	R3	inactif l'année prochaine
FL LANESTER 2	GUILLEVIC Vincent recyclage en cours	R3	
BO QUESTEMBERT	JACQ Michel Formation en cours	R3	
FLEP PORT LOUIS	KERDONCUFF Marc recyclage en cours	R3	

## 3-Point sur le début de saison

- Rappel maximum 2 rencontres juge arbitrées en même temps
- Il faut faire vérifier la validité des revêtements des raquettes des joueurs avant le début de la rencontre.
- Faire un recyclage aux AR et JA en début de phase et indiquer les règlements qui ont été modifiés.
- Des anomalies ont été rencontrées sur les feuilles de rencontre depuis le début de saison. Il faut rappeler aux JA les éléments à noter sur les rapports.
- Bien faire relire les feuilles de rencontres par les capitaines avant signature et blocage des feuilles sur GIRPE.
- Il faut rappeler aux JA1 qu'il faut faire attention à l'enregistrement des résultats.
- En cas d'erreur constatée après blocage d'une feuille de rencontre, il faut envoyer le fichier RPE de la rencontre en notifiant l'erreur à la Ligue qui peut faire les rectifications. Ne jamais remonter dans SPID une feuille de rencontre avec des erreurs.

## 4-Nomination des JA sur les compétitions de la ligue à venir

- 4ème tour du criterium fédéral de N2 jeunes (15 et 16/03/25 à QUESTEMBERT)  
JA Gérard Le Pape  
Le JA fera la composition de la table

- Championnat individuel de Bretagne 2025 à LAMBALLE  
JA Alain Tricoire  
Le JA fera la composition de la table

## **5-Questions diverses**

Tenue des arbitres ?

Le prix d'achat des tenues des arbitres n'a pas évolué. Le brodeur avec lequel nous travaillions a cessé son activité. Pour donner suite à la recherche d'un nouveau brodeur et en raison des prix proposés, nous retenons la solution de l'écusson pour le sigle de la Ligue. Le coût est inférieur à la broderie et sans nouvelle d'une éventuelle poursuite avec le précédent sponsor, nous proposerons à la Ligue de valider cette nouvelle proposition.

- Formations JA2 JA3 :

Quand sera-t-il possible de faire une formation JA3 ? Une session de JA2 démarre le 2 novembre. Il n'est pas prévu de JA3 actuellement ?

Seuls deux formateurs peuvent dispenser cette formation sur la Ligue de Bretagne. Il faut prévoir à court terme des volontaires pour prévoir le remplacement des actifs actuels.

- Nominations des JA sur les compétitions individuelles ?

Chaque CDA devra fournir la liste des JA nommés sur les compétitions individuelles de son comité à la CRA.

Fin de réunion 16h45

Le Président de la C.R.A. L.B.T.T.

Jean-Luc POTDEVIN

*Copie : Conseil de Ligue L.B.T.T.  
Membres de la C.R.A.*